

D'UNE SAVEUR PERDUE :
L'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE
DEPUIS 1958

Tous les souffles de l'air du temps, ou presque, rendent improbable l'éloquence parlementaire sous la V^e République. L'éloquence, c'est-à-dire, définie au plus court, le talent de se faire écouter, d'intéresser, d'émouvoir, d'irriter, d'indigner... D'exercer un ascendant, mais non pas d'influencer : on a su bien avant 1958 qu'« un discours ne change pas un vote ».

Presque tous. Écartons d'emblée la célèbre « complexité des problèmes », que notre époque aurait inventée et qui serait incompatible avec les envolées oratoires. Mais non : de tous les lieux de parole publique en France, les hémicycles sont certainement ceux où un niveau honorable de précision technique a le plus droit de cité. Il y a, ou il y a eu, des discours de présentation du budget à la fois techniques et éloquents ; c'était le cas quand ils étaient prononcés par M. Giscard d'Estaing. D'ailleurs, aucun régime politique ne se définit par un style oratoire uniforme. André Malraux, qui, comme ministre de la Culture, a parlé trente-cinq fois au Palais-Bourbon et au Sénat de 1959 à 1968, a été, vingt ans

après la disparition de la III^e République, un de ses plus grandiloquents survivants (tendance René Viviani, mais la III^e a connu d'autres styles : Caillaux, Poincaré, Blum...). A l'Assemblée nationale, puis au Sénat, l'éloquence de Maurice Schumann, crèmeuse et mellifluente, relevait de cette tradition, qui passe mal à la télévision, mais n'est pas méprisable. Son hommage au sénateur Victor Hugo, en mai 1985, aurait été admiré d'Édouard Herriot, qui commença au Sénat sa carrière parlementaire.

L'air du temps, c'est d'abord l'histoire. Il y a des époques porteuses, plus que d'autres, de l'éloquence politique. Julien Gracq l'a montré pour la Restauration, « choc différé » de l'Ancien Régime et de la Révolution, « qui donna aux luttes d'idées de la presse et des chambres un relief incomparable, et tel que jamais plus notre pays n'en connaîtra de pareil¹ ». Aujourd'hui, les grands drames sont derrière nous : la guerre d'Algérie a été le dernier. Les grands conflits institutionnels sont digérés. Depuis 1981, des alternances multiples ont banalisé le « changement ». L'essentiel, c'est-à-dire

1. Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, Paris, José Corti, 1992, p. 211-212.

l'Europe, se passe au-dessus du Parlement, hors de sa prise. En dépit de la prédiction du général de Gaulle à M. Bernard Tricot (« Nous y mettrons de l'enthousiasme »), le prosaïsme des enjeux ne stimule pas les orateurs. Et si bien des discours virtuellement éloquentes continuent d'être prononcés, ils n'ont pas d'écho, dans des chambres « insonorisées » et désertées. C'est que l'issue du débat n'est presque jamais incertaine, et que d'autres tribunes, plus gratifiantes pour l'ego des politiques, et qui demandent moins de préparation – on ne le dit pas assez –, les sollicitent.

180 Cela dit, les élus ont eu le tort de laisser rouiller certaines des armes, notamment oratoires, dont ils disposaient. La Constitution de 1958, le système majoritaire et la servitude consentie qui en redoublent les effets, ont certes condamné le Parlement à l'impuissance. Ils ne l'ont pas condamné à l'ennui. D'ailleurs, jusque vers 1970, on ne s'est pas ennuyé. Peu à peu, divers facteurs, « culturels » autant que politiques, se sont coalisés pour produire de la parole grise : atrophie du sens du concret, déclin de l'irrévérence, caporalisation des débats, concurrence d'autres moyens de communication.

Comme tout le monde, nous constatons que le pouls du Parlement ne bat plus que faiblement. A partir de ce constat on peut parier : extinction prochaine (ou interminable agonie), ou regain. Pour l'instant, une certaine énergie rhétorique continue de se déployer, dans des lieux devenus subalternes.

D'UNE SAVEUR PERDUE

Les « choses vues » disparaissent des hémicycles. Parlementaires et ministres ne savent ou ne veulent plus raconter une anecdote, une scène vécue, pour illustrer ou divertir. Au début de la V^e République, quelques débats avaient cependant montré le pouvoir du récit. Le 30 octobre 1961, le député Claudius Petit a décrit devant Roger Frey, ministre de l'Intérieur, quelques scènes de la répression de la manifestation FLN qui venait d'avoir lieu à Paris :

« Une rafle dans l'enceinte du métro. Un Algérien isolé dans la foule. Un gardien de la paix lui demande ses papiers, lui brise son bâton sur la tête. Le sang gicle sur les murs. Murmures dans la foule. Mais la foule passe... et le métro.

« Rue de Vaugirard, près du Sénat, des fuyards sont chassés par la police. Quelques-uns fuient, les jambes à leur cou. Un gardien a une mitraillette. Il tire une rafale. Un homme ouvre la fenêtre. Trois fuyards sont étendus blessés de balles », etc.².

Roger Frey avait pu lire des reportages analogues dans la presse. Cette fois, il était obligé d'écouter et de répondre, publiquement :

« M. Claudius Petit, dans un long récit, a dénoncé les horreurs dont la police parisienne se serait rendue coupable. [...]

« Très sincèrement, monsieur Claudius Petit, j'estime qu'il eût été préférable, puisque vous en avez des preuves, m'avez-vous dit, de venir

2. *JO*, AN, Débats, 30 octobre 1961, p. 3604.

voir le ministre de l'Intérieur que vous connaissez (Très bien ! très bien !), qui a pour vous beaucoup d'estime, de lui apporter ces preuves et de lui faire, dans le silence de son cabinet, le récit de ces horreurs dont la police se serait rendue coupable³. »

Le « silence du cabinet » préféré à la publicité de la parole parlementaire... Tout se passe comme si le conseil de Roger Frey avait été suivi. Il est loin le temps où Jules Romains ou André Gide trouvaient dans les Annales de « la Chambre » des sujets pour *Les Copains* ou *Les Faux Monnayeurs*. Au Parlement, maintenant, les orateurs se tiennent à distance du concret, pratiquent plus volontiers l'allusion dépersonnalisée que l'énoncé direct. Un député qui, en décembre 1988, donne des nouvelles du temps qu'il fait dans sa région suscite la moquerie :

M. CHRISTIAN SPILLER : Ma question concerne les Vosges, dont les montagnes se sont couvertes de neige ce matin. (*Rires.*)

M. JEAN AUROUX : Ça, c'est important !

Pourtant, un grand orateur de plein air comme Charles de Gaulle n'avait pas ignoré que la météorologie peut être auxiliaire de l'éloquence. Témoin, l'exorde du discours de Saint-Étienne en janvier 1948 :

« L'hiver est là. La nuit tombera vite ce soir. Mais c'est le temps qui convient pour voir nos affaires comme elles sont, assez sombres et inquiétantes...

Enfin, voilà le peuple rassemblé pour me faire l'honneur de m'entendre. A vous toutes et à vous tous, je veux donc parler des soucis qui m'étreignent. Si j'en parle, ce n'est point pour gémir ou pour maudire. »

Dans un seul domaine, le récit garde ses droits, celui de l'éloge des députés morts en cours de mandat. Comment faire l'éloge d'un mort sans raconter sa vie ? Ceux du général Stehlin par Edgar Faure, ou de Pierre Bérégovoy par Philippe Séguin, sont mémorables. Dans le commun des jours, le syndrome de la « maison sans fenêtres » règne. Ceux qui devraient apporter à la tribune l'« expérience du terrain », dernier bastion de leur légitimité, ânonnent trop souvent des généralités, dans un langage convenu qui reproduit les tics des médias. Le style parlementaire n'est pas épargné par une « tendance lourde », comme dirait Michel Rocard, qui dépersonnalise les textes et les paroles, à commencer par les constitutions.

« La matière constitutionnelle s'est dégraissée, a écrit Philippe Ardant. Le constituant n'y met plus ses rêves, ses espoirs, ses projets, il n'y exprime plus ses peurs et ses rejets, son œuvre est procédurale et quelque peu prosaïque. En ce sens nos constitutions se sont détachées de la réalité française. Les allusions à un contexte géographique et à une époque définis y sont peu abondantes. Il suffirait de retirer du texte de 1958 les quelques mentions de la France et des Français pour le rendre applicable n'importe où⁴. » Partout l'appauvrissement, le dessèchement, le froid.

3. *Ibid.*, p. 3621.

4. Philippe Ardant, « Le contenu des constitutions : variables et constantes », *Pouvoirs*, n° 50, 1989, p. 37.

Le compte rendu sténographique, qui rectifie les bévues inséparables de l'oral⁵, contribue à cette évolution en imposant à la diversité des orateurs une sorte de glacié de bienséance langagière. Son indigence, volontaire, dans les indications « scéniques » dévitalise la transcription des débats, et parfois les rend inintelligibles.

LE DÉCLIN DE L'IRRÉVÉRENCE

Dans les assemblées françaises, l'ironie, la raillerie, la satire furent longtemps bonnes conductrices de l'éloquence. Aujourd'hui, elles se font rares.

Elles ont déserté ces séances où un Premier ministre se présente pour la première fois devant l'Assemblée nationale. Observons d'abord que cet exercice inaugural, où le Premier ministre ne risque plus grand-chose, mais où il a intérêt à faire bonne impression, est depuis une dizaine d'années un exercice manqué, ou à demi réussi. Sous la IV^e République, un haut fonctionnaire comme Paul Delouvrier, contributeur de nombreuses déclarations ministérielles « savait faire ». Il proposa un jour d'ouvrir une boutique avec l'enseigne « A la petite investiture »... Aujourd'hui, « on ne sait plus faire ». Pourtant les bonnes plumes ne manquent pas dans « ce pays », où les futurs technocrates sont d'abord recrutés sur leur virtuosité stylographique. Que de premiers discours qui sentent la mise bout à bout de fiches mal cousues dont l'entassement fait craquer le plan annoncé : « Passons maintenant à l'Europe. »

Le sens d'un genre, littéraire et oratoire, s'est perdu, comme s'est perdu le goût de faire subir un examen de passage aux nouveaux ministres. La III^e République a aimé ce rite. On s'indignait d'une présence jugée scandaleuse : le marquis de Galliffet, massacreur des Communards, dans le gouvernement Waldeck-Rousseau en juin 1899. On s'étonnait de la participation de ministres non issus du Parlement. On se faisait un plaisir de rappeler que le ministre de l'Instruction publique ou de l'Éducation nationale avait peu fréquenté l'université. Ces rappels avaient au moins l'intérêt d'inciter quelques demi-dieux à un peu de modestie. La V^e République à ses débuts n'a pas négligé cet aspect du contrôle parlementaire. Quand Georges Pompidou, qui venait d'être nommé Premier ministre, découvrit la tribune du Palais-Bourbon, en avril 1962, Paul Reynaud le compara à Molé, ministre de la monarchie de Juillet, qui ignorait tout du Parlement, « comme vous », et devait tout à la faveur du roi, « comme vous ». François Mitterrand, un peu plus tard, lança des flèches semblables.

Depuis vingt ans, les assemblées laissent à la presse le soin de critiquer des équipes pléthoriques, de dauber sur des intitulés saugrenus (du ministère de la « Qualité de la vie » à celui de la « Solidarité entre générations »). « On ne se moque pas ! » On critique encore, pesamment, mais on ne persifle plus. Avec la polémique sont jetées par-dessus bord l'ironie, la pointe, l'allusion perfide et, pourquoi pas, la saine méchanceté.

5. Exemples : « J'émettrai des critiques, voire des réserves » ou bien « L'arrêté x du Conseil d'État ainsi désigné du nom de son auteur ». On doit écarter la tentation du sottisier, qui n'épargnerait d'ailleurs pas les ministres et leurs collaborateurs.

Comme ces métiers d'arts qui s'éteignent, faute d'artisans.

La polémique s'est encore plus étioyée au Sénat. Il est vrai qu'elle n'y a jamais été vraiment chez elle. En novembre 1974, Jacques Duclos répliqua longuement à Michel Poniatowski qui avait accusé le Parti communiste d'être une organisation « fascisante » : « Altesse, vous êtes allée fouiller dans les poubelles nauséabondes du ministère de l'Intérieur pour y ramasser des ragots anti-communistes. »

Cette virulence parut déplacée. A l'inverse, le débat d'août 1984, épisode de la querelle du référendum sur l'enseignement privé, fut vif et plaisant. Charles Pasqua, Jean Lecanuet, Étienne Dailly y dominèrent le garde des Sceaux, Robert Badinter.

L'uniformisation du langage accompagne la banalisation de la pensée. Personne ou presque n'a plus le goût de jouer avec la parole, à travers jeux de mots, proverbes, citations, allitérations, surnoms. Le 6 février 1934, Maurice Thorez, à la Chambre, se disait fier de « parler comme parlent les prolétaires » (il se vantait un peu). Aujourd'hui, tout le monde ou presque parle le même français ligneux (« pour autant », « en la matière », « espace de citoyenneté », « émettre un signal fort », « projet de société », « effet pervers », « lieux d'écoute et de participation », « déstabiliser », etc.).

L'organisation des débats, régie par une conception disciplinaire du rôle des députés, aggrave cette évolution.

AMAIGRISSEMENT ET DISCIPLINE

Quand on croyait au Parlement, on croyait aussi que de l'abondance des orateurs pouvait naître, sinon la lumière,

du moins une variété « représentative » des opinions. Quelques débats législatifs voient encore défiler des intervenants nombreux. Le plus souvent, un régime d'amaigrissement a prévalu.

Lorsque Georges Pompidou, le 26 avril 1962, sollicita la confiance de l'Assemblée nationale, 34 députés (sur 482) participèrent au débat qui suivit son discours. Vingt-six ans et huit Premiers ministres plus tard, en juin 1988, Michel Rocard présenta son programme, sans d'ailleurs le soumettre à un vote. 5 députés seulement (sur 577) parlèrent après lui : les 5 présidents des groupes parlementaires.

La foule des premières années avait des inconvénients : scories, répétitions, propos oiseux. Cela rappelait l'épreuve de la descente à ski : après le douzième ou quinzième concurrent, les chances de bonne glisse s'amenuisent, car la piste est usée. Mais quatre ou cinq orateurs, c'est trop peu. D'autant que les présidents sont gens trop importants pour proférer autre chose que des généralités. Comme dans le cas de la motion de censure, qui appelle les mêmes remarques, on a le sentiment qu'il s'agit d'en finir au plus tôt avec une formalité ennuyeuse. De fait, tout est généralement expédié avant l'heure du dîner.

Une conception hiérarchique des débats commande l'organisation de ces séances : seuls les « chefs » ont droit à la parole. La monopolisation du discours par des orateurs « autorisés » révèle à quel point le parlementarisme français en est venu à se voir lui-même avec le regard technocratique, en renonçant aux vieux mythes de la « part de vérité » dont le plus obscur élu était censé être détenteur. La discipline est partout : aucun député ne dépose librement un amendement, une question écrite.

Tout le monde sait que les assemblées ne décident pas, que les majorités (les oppositions aussi, d'ailleurs) votent comme on leur dit de voter. Ceux qui décident ne parlent guère, en tout cas en public. Le Parlement reste-t-il au moins un lieu où l'on « parle » ? Pas toujours. En janvier 1991, les débats sur la guerre du Golfe furent organisés de telle sorte qu'aucun des dissidents qui refusaient de s'aligner sur le vote positif de leur groupe n'eut accès à la tribune.

« Soyez brefs ! » Cette consigne pédagogique ne date pas de la V^e République. A Raymond Poincaré, demandant aux députés le 21 juillet 1926 : « Nous ferons appel à votre patriotisme pour écourter, par une discipline volontaire, des débats qui, en se prolongeant, aggraveraient le mal au lieu de le guérir », fait écho Raymond Barre, le 26 juillet 1980 « Permettez-moi de vous dire franchement que le gouvernement s'interroge parfois sur l'étendue de certains débats. » Les parlementaires intériorisent de plus en plus cette injonction, que les contraintes de la télévision rendent encore plus impérieuse.

LA *STANDING OVATION*

L'encadrement de la parole est décevable également à travers la pratique appelée *standing ovation*. Elle consiste pour des députés, plus rarement des sénateurs, à se lever pour applaudir la péroraison d'un discours (ou parfois en cours de discours ou à l'entrée en séance du héros). Ce que la sténographie traduit par : « Sur les bancs du groupe [...] Mesdames et Messieurs les Députés se lèvent et applaudissent longuement. »

Ce témoignage d'approbation, beaucoup plus fréquent aujourd'hui qu'avant 1958, récompense un orateur, presque

toujours un « chef », Premier ministre ou ministre, qui donne à ses troupes une impression d'autorité mobilisatrice. La *standing ovation* est devenue un rite de soumission, qui a le même caractère obligatoire, sinon la même portée, que la discipline de vote. Indice de la caporalisation des débats, elle n'est pas un indicateur d'éloquence. Plusieurs Premiers ministres en ont bénéficié après des prestations oratoires médiocres. Lorsqu'un *leader* en quittant la tribune est applaudi, sans plus, les députés de l'autre camp somment ironiquement leurs adversaires de faire acte d'allégeance : « Debout ! Debout ! » Dans une coalition majoritaire, le groupe auquel n'appartient pas le Premier ministre applaudit, mais ne se lève pas...

LA CONCURRENCE DES MÉDIAS

Juin 1982 : un nouveau ministre – il sera Premier ministre dix ans plus tard – affirme à la tribune de l'Assemblée sa considération pour la représentation nationale. Puis écourte son discours pour honorer un rendez-vous avec une chaîne de télévision. La scène est banale, presque quotidienne. Depuis trente ans, les médias ont peu à peu imposé dans les hémicycles leur présence, leurs contraintes, leur langage. Le lieu de parole qui met en vue et en relief les acteurs de cette « profession délirante », la politique, c'est le studio, et non plus la tribune. De plus en plus, le peu gratifiant travail législatif, procédural et technique, est laissé à des fourmis travailleuses qui n'ont pas accès aux radios – un peu plus ouvertes – ni aux émissions télévisées, du moins nationales.

Les vedettes ou les notoires, quand ils sont invités sur les plateaux, sont assujettis à un type de prestations schéma-

tiques et simplificatrices. Il n'y a guère de vrai débat à la télévision, ce que la cohue des participants interdit de toute façon, mais « simple agitation d'idées reçues ». L'incompétence fréquente des animateurs, incapables de relancer, ou de rectifier des propos erronés, exclut l'exposé de choses compliquées ou neuves. « Nous n'allons pas ennuyer les téléspectateurs. » La « rhétorique du bref » (Régis Debray) qui régit les studios gouverne les hémicycles et contribue pour une bonne part à la perte de substance des discussions générales. « Nous manquons de bons débats parlementaires », a écrit M. René Lenoir, ancien secrétaire d'État, ancien directeur de l'ENA. A qui la faute ? L'attrait des médias est un des facteurs explicatifs. D'où les « petites phrases ». La définition du TLF (*Trésor de la langue française*) peut suffire : « Propos bref d'un homme politique, qui sert à frapper l'opinion. » Elles ne datent pas d'aujourd'hui. Le prince de Ligne raconte qu'un certain marquis de Pezay avait la charge de préparer pour Louis XV des bons mots que celui-ci plaçait selon l'occasion.

Depuis qu'il y a en France des hommes politiques, et qui parlent, seules quelques formules où tient ce que l'on croit être l'essentiel de longs discours restent dans la mémoire collective. Elles sont loin d'avoir été toutes prononcées au Parlement. On a montré ailleurs que, de « Il faudra se soumettre ou se démettre » aux « 200 familles », on peut recueillir un grand nombre de formules célèbres de la III^e République en faisant le tour de France des réunions électorales, banquets partisans ou congrès, et parfois des « couloirs » des assemblées. Mais, jusqu'à une époque récente, un certain équilibre était observé entre ces sources foraines et les « maisons sans fenêtres ».

Le 9 décembre 1952, Antoine Pinay, président du Conseil, répliqua à un député communiste qui ironisait sur son ancienne profession de tanneur (« Parlez-nous de la hausse des prix du cuir ! ») : « Monsieur Denis, chacun fait son métier pour gagner sa vie : moi du cuir, vous des cordes. » A Prague et à Budapest, plusieurs hauts dirigeants communistes venaient d'être pendus à l'issue de procès truqués. Le mot eut grand succès. Imagine-t-on qu'aujourd'hui un Premier ministre détenteur d'une formule aussi percutante la réserverait au public clairsemé d'un hémicycle ?

Depuis 1958, et encore plus depuis 1980, il faut se donner de la peine pour trouver des phrases mémorables prononcées à l'Assemblée ou au Sénat ; comme les refrains d'une chanson, elles ressuscitent le parfum politique d'une époque. Il y eut « dépolitiser l'essentiel national » (Michel Debré, janvier 1959), « La France est ici et non ailleurs » (Paul Reynaud, octobre 1962), « L'avenir n'est pas aux fantômes » (Georges Pompidou, avril 1964), « une marionnette manipulée par un souverain inspirateur » (définition des Premiers ministres par François Mitterrand), « Puisque l'imagination n'a pas pris le pouvoir, c'est au pouvoir d'avoir de l'imagination » (Edgar Faure, juillet 1968, belle épanalepse), « la nouvelle société » (Jacques Chaban-Delmas, septembre 1969), « Liturgie, litanie, léthargie » d'Edgar Faure (1975). De Gaulle ne fut pas en reste : « L'Algérie de papa, l'intendance suivra, l'ardente obligation, les comités Gustave, Hippolyte et Théodule, le président de la République n'est pas là pour inaugurer les chrysanthèmes, la chienlit, ce peuple sûr de lui-même et dominateur », etc. : autant d'échantillons apocryphes ou authentiques d'une

éloquence qui ne doit rien à la tribune parlementaire.

Valéry Giscard d'Estaing a décrit le soin avec lequel il préparait ses formules « afin de les faire pénétrer dans les mémoires pour qu'elles s'y installent⁶ ». (Ainsi le « oui, mais » qui contribua à l'échec du référendum sur la régionalisation, en avril 1969.) Il n'ignorait pas la puissance électorale de certaines répliques :

186

« Je crois que j'ai été élu président de la République grâce à une phrase de dix mots : "Mais, Monsieur Mitterrand, vous n'avez pas le monopole du cœur⁷." »

« J'étais entré dans le monde de la communication moderne où, selon les spécialistes, le message doit être court, indéformable, accessible davantage à la sensibilité qu'au raisonnement et surtout intensément vécu⁸... »

Depuis 1981, on peut citer l'illustre « Le 10 mai 1981, les Français ont franchi la frontière qui sépare la nuit de la lumière » de Jack Lang, le 16 novembre 1981, et le non moins remarquable « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire » adressé à Jean Foyer par André Laignel le 21 octobre 1981 lors du débat sur les nationalisations. Faut-il y ajouter le « nouvel exemple français » d'Édouard Balladur (avril 1993) ou « Le franc fort, c'est le Front fort » de Jean-Pierre Chevènement (octobre 1994) ? Même si l'on en oublie, la liste serait courte, en regard des phrases nées hors hémicycle : « Il ne faut pas dire des têtes

vont tomber comme Robespierre à la Convention », « La dissuasion, c'est moi », « Les missiles sont à l'Est, les pacifistes à l'Ouest », « Je suis responsable mais non coupable », « Il vaut mieux perdre les élections que perdre son âme », « La France ne peut accueillir toute la misère du monde », le « ni-ni », « Il faut réduire la fracture sociale », etc. Un bon nombre de ces formules sont nées à la télévision ou ont été popularisées par elle. Le Parlement n'est plus guère émetteur de « bonheurs d'expression ». « Que la politique soit affaire de mots, a dit Philippe Séguin dans son éloge funèbre de Robert-André Vivien, le 23 mai 1995, ne signifie pas qu'elle doive se limiter aux longs discours. Il existe aussi un art plus ciselé de l'apostrophe, de la formule, de l'image qui s'imprègne dans les esprits ; elles répondent aussi à l'une de nos plus grandes et belles missions : animer le débat public. » Cette mission est-elle encore assurée ?

LE LEGS DE LA IV^e RÉPUBLIQUE

Voici trois grands moments oratoires qui ont marqué les quinze premières années de la V^e République, dans différents registres : 1) le projet de loi référendaire sur l'élection du président de la République au suffrage universel, qui provoqua le dépôt d'une motion de censure, adoptée dans la nuit du 4 au 5 octobre 1962 ; 2) le projet de réforme de la Sécurité sociale par ordonnances en mai et juin 1967 ; 3) le projet autorisant l'interruption volontaire de la grossesse

6. Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la Vie*, Paris, C^{ie} 12, 1988, t. I, p. 344.

7. Phrase prononcée dans le débat télévisé de mai 1974.

8. *Ibid.*, p. 330-331.

discuté par l'Assemblée nationale en première lecture du 23 au 25 novembre 1974. Et, en regard, voici la liste par ordre alphabétique des principaux intervenants sur l'un ou l'autre de ces projets : René Capitant, Paul Coste-Floret, Pierre Cot, Michel Debré, Gaston Defferre, Edgar Faure, Maurice Faure, Joseph Fontanet, Valéry Giscard d'Estaing, Pierre Mendès France, François Mitterrand, Guy Mollet, René Pleven, Paul Reynaud, Louis Vallon... Un trait rapproche ces hommes, divers par l'appartenance politique, la notoriété, le talent : ils ont tous fait leurs premières armes sous la IV^e République et même, s'agissant de Mendès France, Paul Reynaud et Pierre Cot, sous la III^e. Dans les années 1970, la plupart de ces hommes sont morts, ou bien ont quitté le Parlement. Ce sont donc les Républiques défuntées qui ont fourni aux premières législatures de la V^e République une réserve de bons ou très bons orateurs d'ancienne roche. La V^e a d'abord vécu, dans le domaine oratoire, sur une encaisse dont elle a hérité. L'a-t-elle renouvelée ?

La réponse est incertaine. Un grand orateur est enfant de la V^e République : Georges Pompidou, qui ne fut ni sénateur ni député, sauf de juillet 1968 à mai 1969, dix mois pendant lesquels il ne prit jamais la parole.

Après 1974, la relève est difficilement assurée. A droite, côté gaulliste, Robert-André Vivien, dans le genre trublion – il mérita le beau titre d'« excitateur public » –, Jean Foyer dans le genre grand professeur, Philippe Séguin, dans le genre tribun. Et aussi Jean Lecanuet, dialecticien et *debater*, qui siégea au Sénat à partir de 1983. A gauche, André Chandernagor, jusqu'en 1981, Pierre Mauroy et, peut-être, Laurent Fabius et Lionel Jospin (mais les « chefs » par-

lent peu). Pierre Joxe, vindicatif et urticant, mérite une mention. Jean-Pierre Cot promettait, mais il est parti dès 1981 pour le gouvernement, et ensuite pour le Parlement européen. Chez les communistes, le meilleur orateur, à l'Assemblée et au Sénat, ne fut pas Georges Marchais, mais Jack Ralite, véhément et vipérin. La bonhomie matoise de Georges Hage est plaisante. A droite, à gauche et au centre, pas une femme.

Georges Pompidou, François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing furent au-dessus du lot.

TROIS ORATEURS

Georges Pompidou méprisait le Parlement et la plupart des parlementaires, pas seulement ceux de l'opposition. Son côté « Raminagrobis qui ronronne devant le feu » (François Mauriac) l'incitait parfois à retenir ses coups. Mais, dans ses discours, affleurerait une sorte de distance goguenarde à l'égard de ce qu'après lui quelqu'un qui lui ressemble et ne lui ressemble pas appellera le « microcosme ». Pour lui, en politique, il y avait deux sortes de gens. Ceux qui font de la figuration et bavardent : les parlementaires ; et les autres, qui travaillent et agissent : les ministres et les fonctionnaires. Ce partage des rôles, on le dirait de tradition bonapartiste, si tant d'« experts », par exemple John Kenneth Galbraith, ne pensaient la même chose :

« En régime démocratique, les exigences de la représentation parlementaire amènent à faire appel à un bien plus grand nombre de gens que ne peut en employer le travail gouvernemental. Pour éviter la catastrophe que serait leur participation active tout en dissimulant leur oisiveté, nous nous

servons des rapports et des discours. On peut occuper un nombre indéfini de personnes à faire des rapports et à lire des discours, et plus aisément encore à servir d'auditoire. On croit souvent que les discours ont pour but de communiquer des idées, alors qu'en réalité ils servent à dissimuler le chômage inévitablement créé par le processus démocratique⁹. »

Pompidou fut à peine moins cynique lorsqu'il présenta aux députés le VI^e Plan en 1967 :

188 « Au surplus, réformer les structures, c'est mettre en place d'autres structures qui auront à leur tour besoin d'être réformées, ce qui laisse le champ libre à l'éloquence des orateurs et à l'action des gouvernants. »

Son proche collaborateur Édouard Balladur, dans *L'Arbre de mai*, le décrit dans l'hémicycle le 14 mai 1968, alors que commencent les tumultes de Paris :

« Assis de longues heures au banc du gouvernement, il n'écoutait guère les orateurs qui lui avaient succédé ; il avait déjà lu dans les journaux tout ce qu'ils pourraient dire [...]. Pompidou n'aimait pas la salle des séances, amphithéâtre triste où l'on se croit tenu de jouer un spectacle, éclairé par la lumière qui tombe de la verrière¹⁰. »

C'est pourtant sur cette scène décriée que Georges Pompidou est devenu un acteur politique de premier rang. Il y a déployé la « lourde puissance » que François Mitterrand avait décelée dès son premier discours parlementaire le

26 avril 1962. Il dominait un auditoire, un débat, ses contradicteurs, avec une jubilation sarcastique ou joviale. Refusant d'être interrompu par Guy Mollet, ancien président du Conseil, dans la nuit du 5 octobre 1962, renvoyant à son banc d'un geste impérieux son ministre de l'Information Georges Gorse qui, le 16 mai 1968, s'était levé pour interrompre François Mitterrand. Un mois avant, dans un débat sur la publicité à la télévision qui annonçait les orages, Pierre Cot l'avait très bien dépeint :

« En vous voyant à cette tribune, un peu plastronnant, écoutant – comment dire ? – sans grande aménité la motion de censure dont le président Chaban-Delmas donnait avec quelque difficulté lecture, en vous voyant les sourcils broussailleux avec votre sourire sardonique, je me suis dit : C'est vrai, il ressemble un peu au diable ! (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs*)¹¹. »

Il savait ferrer l'adversaire par ses interruptions (« Vous l'avez dit, Monsieur Mitterrand [qui, en mai 1968, venait de comparer la police parisienne à la Gestapo], et cela restera sur vous !»). Aimait ressusciter le passé républicain, exhumant par exemple le discours d'Aristide Briand à la Chambre le 30 octobre 1910 après la grève des cheminots. Qui d'autre que lui a cité des vers d'Apollinaire à la tribune (« Marizibill » d'*Alcools*) ? Un autre jour, c'était Jacques Dutronc : « Il y a des cactus. » Avec lui, les citations ne sentaient pas le dictionnaire de citations.

9. John Kenneth Galbraith, *Journey to Poland and Yugoslavia*, Viking, 1973, p. 67-68.

10. *L'Arbre de mai*, Paris, Plon, 1978, rééd. 1998, p. 109.

11. *JO*, AN, Débats, 1^{re} séance du 24 avril 1968, p. 1305.

Sa rhétorique visait avant tout la clarté et l'efficacité. Il soignait les exordes, aimait les conclusions fulgurantes : « L'avenir n'est pas aux fantômes », derniers mots lancés à l'opposition, en avril 1964, en conclusion d'un discours sur les pouvoirs du président de la République et du Premier ministre. A la mort du général de Gaulle, il fut, hors Parlement, l'auteur d'une phrase que le président Nixon, venu aux obsèques à Notre-Dame, admira : « La France est veuve. » L'agrégé de lettres Pompidou l'avait peut-être empruntée à Musset. La capacité de réemploi des bonheurs d'expression n'a pas de limites.

La V^e République a réussi à François Mitterrand : avant d'en devenir le président, il a, pendant vingt-trois ans d'opposition, déployé les talents de grand orateur parlementaire qu'il faisait pressentir sous la IV^e. Dans les lointaines années 1960, quand il montait à la tribune, pour répondre à un Premier ministre, soutenir une motion de censure, exposer un amendement, développer une question orale, car il pratiquait tous les genres, on voyait ce qui n'arrive plus guère aujourd'hui : les députés, amis et ennemis, affluaient et se hâtaient de gagner leur place : « Mitterrand parle ; il va y avoir du grain. » Face aux députés gaullistes qui lui criaient : « La francisque¹² ! » ou « A l'Observatoire ! », le petit homme répliquait avec insolence et agressivité. Parfois, il feignait de se laisser aller à la nostalgie, comme avec Jacques Chaban-Delmas le 16 septembre 1969, après le discours de la

« nouvelle société » : « Monsieur le Premier ministre, ce soir, je vous revois, tels que nous étions il y a vingt-cinq ans. C'était l'époque des grands sacrifices et des grandes espérances. » Mais le naturel revenait vite : « Tandis que vous parliez, je vous regardais et je ne doutais pas de votre sincérité. Et puis je regardais votre majorité, et je doutais de votre réussite. »

Il savait que la politique est un combat, et non le consensus grisâtre qui sert d'alibi au manque de talent. Il aimait et provoquait la polémique, l'attaque *ad hominem*, qui fait flamber l'éloquence. Quand Roger Frey, ministre de l'Intérieur, défendit, au printemps 1964, un nouveau mode de scrutin municipal, Mitterrand feignit d'abord de lui reprocher de n'avoir jamais détenu de mandat local. Puis, se ravisant : « Ah, pardon, monsieur le ministre de l'Intérieur, je vous rends les armes. J'oubliais que vous avez été quelque temps conseiller municipal de Lyon, sous la houlette très bienveillante de M. Jacques Soustelle. »

Roger Frey goûta modérément ce rappel d'un compagnonnage tout récent avec un « renégat » du gaullisme. Un autre jour, « le député de la Nièvre » retourna contre les gaullistes le rythme ternaire cher à l'auteur des *Mémoires de guerre* : « Le gaullisme il y a longtemps était une mystique. Vous en avez fait, plus tard, une politique. Maintenant vous en faites une cuisine » (20 mai 1964).

Un peu plus tard, il opposa les « gaullistes de légende » et les « gaullistes de brocante ». Mais, le 24 avril 1964, il

12. A cette époque, le passé vichyste de François Mitterrand lui était rappelé par les quolibets de ses adversaires chaque fois qu'il prenait la parole. Que ce passé soit apparu comme une révélation vingt-cinq ans après prouve à quel point les débats parlementaires sont peu lus, ou vite oubliés.

trouva plus incisif que lui, dans un débat avec Georges Pompidou sur les pouvoirs du président de la République. En ce temps-là, François Mitterrand disait qu'il en avait trop...

Après 1970, devenu Premier secrétaire du PS, il fut moins présent au Palais-Bourbon. Moins aigu, cédant davantage au démon de l'emphase. Mais on l'entendit jusqu'au bout, par exemple en juin 1980 dans la discussion du projet « Sécurité et liberté », acharné à avoir le dernier mot contre le garde des Sceaux Alain Peyrefitte.

190 Ces combats parlementaires, où il s'est si ardemment et si souvent exposé, en franc-tireur ou en tête de son camp, comme chef de la FGDS en 1967-1968, ou comme député non inscrit de 1968 à 1973, ces interpellations où, sans le mot, subsistait, dans une République parlementaire, un peu de l'esprit des Républiques mortes, tous ces duels de séance où il excellait, et où il n'a pas eu de successeur, c'est sans doute « ce qu'il a eu de meilleur ».

Haute fidélité sur longue durée. Élu à l'Assemblée nationale pour la première fois en janvier 1956, M. Giscard d'Estaing, député ou ministre, peut se prévaloir d'un long exercice de l'éloquence parlementaire, qu'il a illustrée pendant trente-cinq ans par des vertus pédagogiques exceptionnelles. Qu'il présente un projet de loi de finances, combatte une motion de censure, expose les mérites ou les défauts d'un projet de révision constitutionnelle, ses interventions n'ont jamais rien d'approximatif, ni de flottant. Un esprit vraiment perpendiculaire éclaire dans les moindres recoins un article de loi, un tableau statistique, un texte. Pendant une longue suite d'années, vers la mi-octobre, il dis-

séquait le budget de la France, le comparait aux précédents, ne le quittait pas sans avoir épuisé toutes les virtualités. Les mots les plus simples et le minimum de chiffres y suffisaient, égayés parfois par une image sobre. C'était – c'est encore – un orateur d'intelligence cristalline, et de dialectique fine, qui ne lasse pas. En novembre 1996, alors qu'il n'a depuis longtemps plus rien à attendre de la tribune parlementaire, il a remporté un grand succès à l'Assemblée nationale, avec un discours sur l'euro, qui irrita fort le Premier ministre de cette année-là, mais ravit tous ceux qui n'avaient pas goûté depuis longtemps un plaisir aussi vif. « Laissons de côté les polémiques qui encombrant ce débat des cris vertueux de l'incompétence outragée. » Il avait assez de talent pour faire croire aux députés, le temps d'un discours, que leur rôle dans la discussion budgétaire était important. Il excellait aussi dans la réplique coupante. Quelques-uns se souviennent de l'incident qui, en juin 1966, le mit aux prises avec Georges Pompidou, qui avait cru devoir évoquer sa participation à une réunion ministérielle, quelques années auparavant. La réponse de l'ancien ministre des Finances vint un peu plus tard. Glacial, il rectifia l'erreur de date commise, ajoutant : « Je me suis toujours fait une règle de ne pas faire état des réunions ministérielles auxquelles j'ai participé. Je serais reconnaissant à Monsieur le Premier ministre de ne pas me rendre, par des allusions inutiles, le respect de cette maxime trop méritoire. »

Son influence a comporté des côtés négatifs. Trop d'orateurs ont voulu « faire du Giscard », en imitant par exemple son goût des « annonces » (« Cinq objectifs, trois modalités, quatre conditions »), avec des résultats médiocres.

L'ÉLOQUENCE EN VESTON

Faut-il aller chercher l'éloquence ailleurs, c'est-à-dire plus bas ? Dans son « Voyage autour de ma chambre », le romancier Bernard Pingaud, qui fut secrétaire des débats à l'Assemblée de 1947 à 1981, constate à la fois la fin des harangues et la survie d'une certaine forme d'éloquence discrète.

« Le débat comme échange d'arguments, de suggestions, de critiques, ce que Léon Blum appelait "l'éloquence en veston" s'est simplement déplacé d'une discussion générale devenue purement rituelle à la discussion des articles de loi. C'est moins spectaculaire, sans doute, mais plus efficace. Il ne manque pas de parlementaires qui, intervenant à propos d'amendements par exemple, soient capables de se révéler sur tel point précis qu'ils connaissent bien, des "orateurs" pugnaces et convaincants. Les micro-débats ont ainsi remplacé les joutes de jadis¹³. »

Chaque automne, la discussion de la première partie du projet de loi de finances, notamment, offre l'exemple d'un usage pragmatique et technique de la parole qui confirme l'analyse de Léon Blum. Au Palais-Bourbon, de la gauche à la droite, MM. Brard, Hage, Balligand, Julien Dray, Auberger, rapporteur général de 1993 à 1997, de Courson, Gantier et bien d'autres ont tenté de donner vie

oratoire et substance politique à une discussion écrasée, plus qu'aucune autre, par la domination gouvernementale. Comme le disait M. Dominique Strauss-Kahn en ouvrant le débat budgétaire au Palais-Bourbon, le 14 octobre 1997 :

« La discussion proprement dite est certes soumise à la contrainte juridique et financière de l'article 40, mais elle est politiquement ouverte dès lors que sont respectés deux principes, l'équilibre général de la loi de finances et l'opportunité des mesures proposées. »

On mesure à partir de ce supplément au monologue de Figaro¹⁴ l'ampleur des perspectives « ouvertes » aux « législateurs ». N'étouffons pas, cependant, le petit feu qui brûle encore, en regrettant qu'aucun de ceux qui glosent sur le déclin du Parlement n'aille s'y chauffer.

En veston ou en costume, l'éloquence souffle où elle veut. Qui se souvient de Paul Boudon, député du Maine-et-Loire au cours des années 1970 ? En juin 1977, il intervint dans la discussion d'un projet avançant l'âge de la retraite des déportés-résistants. Il avait été lui-même déporté, dans le même camp que Simone Veil, qui présentait le projet : « Madame le ministre, mes chers collègues, ils eurent vingt ans à Bergen-Belsen, à Auschwitz, à Dora, et ailleurs. Allons-nous leur refuser », etc. Nous n'avons pas entendu d'exorde plus émouvant.

191

13. Bernard Pingaud, « Voyage autour de ma chambre », in *L'Assemblée nationale*, Paris, Adam Biro, 1992, p. 52-53. La formule de Blum citée par l'auteur se trouve dans *La Réforme gouvernementale*, Paris, Grasset, 1936, p. 196 (première publication sous le titre *Lettres sur la réforme gouvernementale*, Paris, 1918.)

14. « Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit [...], je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs » (*Mariage de Figaro*, acte V, scène III).

RÉCHAUFFER DES PAROLES GELÉES

Les Tables des débats le révèlent : au Palais-Bourbon et au Luxembourg, ce sont les membres du gouvernement, et non les parlementaires, qui parlent le plus. Tant pis pour l'éloquence. Car il n'y a rien de plus tenu en laisse que la parole ministérielle. Au Conseil des ministres, il y a trente ans, a noté Bernard Tricot, « la plupart des ministres lisaient des notes ou s'en inspiraient de près ; d'où un tour administratif de leurs propos¹⁵ ». Ce « tour administratif », toujours présent sans doute à l'Élysée, plombe également les hémicycles, dans les débats législatifs ou les séances de questions. Il convient que les réponses préparées par les services soient reproduites avec le minimum d'écart par le ministre interrogé : c'est un test de l'efficacité de la « coordination gouvernementale ». Dans les rares cas où il n'en est pas ainsi, le conseiller « Matignon », le conseiller « Bercy » s'étonnent, s'inquiètent, et même s'indignent : « Il n'a pas lu son papier ! »

Aussi la recherche dans ces paroles gelées d'une expression un peu vive est-elle une entreprise aussi vaine que la chasse au tigre en Seine-et-Marne. D'autant que le lecteur de « la note », très souvent, n'est pas le ministre compétent. Une décision du Conseil constitutionnel du 21 janvier 1964 a légitimé cela : en raison de l'indivisibilité du gouvernement, tout membre de celui-ci, une fois désigné par le Premier ministre, a

qualité pour répondre aux questions des membres du Parlement. Cette décision a comblé les entourages ministériels : le risque d'écart est évidemment nul quand le ministre de l'Agriculture répond à la place de son collègue ministre de la Défense (cela s'est produit).

Pourtant, l'évasion du carcan administratif est possible. En 1988, Maurice Faure, ministre de l'Équipement dans le gouvernement Rocard, répondit à plusieurs reprises à des questions orales portant sur des dossiers de circulation routière. Il s'en tira avec brio et humour, sans lire « le papier », prouvant que la conversion du plaisant jargon technique en un exposé écoutable pouvait être tentée¹⁶.

L'ÉNERGIE RHÉTORIQUE

Quelques « figures de style » au nom un peu étrange structurent, sans que les locuteurs en soient conscients, un langage politique constamment menacé par l'invertébré. On se bornera à un seul exemple, celui de la prolepse. Auparavant, à partir de trois exemples montrons comme l'examen, même superficiel, des moyens rhétoriques employés par un orateur est révélateur. « Le style est l'homme même. »

1) La phrase qui suit est extraite d'un discours prononcé au Palais-Bourbon par Maurice Schumann, ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Couve de Murville, en juillet 1968 :

15. *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994, p. 243. Bernard Tricot a été secrétaire général de la présidence de la République de 1967 à 1969.

16. Cette tentative, qui suppose du talent, n'a rien à voir avec le procédé des ministres qui, pour (se) persuader qu'ils comprennent la note technique dont ils donnent lecture, ou la réponse à un amendement préparée par un collaborateur, « mettent le ton ». Ne citons pas de noms, ils seraient trop nombreux.

« Associé dès 1944 comme membre de la commission compétente de l'Assemblée consultative provisoire, sous la présidence d'Ambroise Croizat qui devait devenir ensuite un excellent ministre du Travail, à la naissance de la Sécurité sociale, j'ai assez souvent tenté d'exprimer ici même l'attachement des travailleurs à la grande conquête qui, ne l'oublions pas, sous le gouvernement d'union nationale présidé par le général de Gaulle, a couronné la Libération (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la Nouvelle République*) pour me sentir autorisé à vous dire que si j'assume pleinement à cette tribune la charge de ma lourde responsabilité, c'est que je suis convaincu d'y défendre une politique dont l'objet est non pas de démanteler mais au contraire de sauvegarder avec ses chances de développement l'édifice que j'ai contribué très modestement à fonder. »

Cette longue période gorgée d'affluents, de parenthèses, de redoublements, de symétries, de compliments, a pour seule respiration les applaudissements qui l'accompagnent sans l'interrompre. La rhétorique dont elle est saturée en dit beaucoup sur un orateur, peut-être sur une politique, en tout cas sur la persistance des « littéraires » dans les équipes ministérielles il y a vingt-cinq ans.

2) Edgar Faure, lors de la discussion générale du VII^e Plan, le 13 juin 1971 :

« Toutefois, un fait m'a frappé, et je veux vous en faire part, car peut-être ai-je commis une erreur. J'ai lu les très nombreux documents qui m'ont été distribués, et peut-être mon attention s'est-elle lassée à un certain moment, mais je n'ai trouvé nulle part – le cas

échétant, j'aimerais que l'on rectifie mon propos – les mots de “nouvelle société” (*Sourires*).

« Or, depuis dix-huit mois, nous sommes engagés dans une action politique qui a pris comme slogan, comme maxime, la nouvelle société. Et dans le Plan, qui va régir le sort du pays pendant les cinq ans ou les quatre ans et demi à venir, ces mots ne figurent pas ! D'où il ressort que l'on a quelquefois pensé que dans les cercles des pouvoirs publics certains croyaient à la nouvelle société mais ne croyaient pas au Plan (*Rires*), ou, à l'inverse, que d'autres croyaient au Plan mais ne croyaient pas à la nouvelle société. Certains esprits malicieux seraient même allés jusqu'à supposer qu'il y avait des personnes qui ne croyaient ni au Plan ni à la nouvelle société. »

Tout Edgar Faure est contenu, *in nuce*, dans ces quelques lignes : la malice, l'art de construire, de rebond en rebond, un bel objet verbal, et finalement, au bout d'une plaisanterie enjouée, un jugement politique lucide.

3) Michel Rocard, entendu pour la première fois comme Premier ministre par l'Assemblée nationale, le 29 juin 1988 :

« Je suis inquiet des difficultés de l'harmonisation fiscale, mais moins que je ne suis heureux d'être titulaire d'un passeport européen.

« La concurrence allemande ou hollandaise me préoccupe gravement, mais moins que ne me satisfait la perspective ouverte depuis la semaine dernière que mes deux derniers fils puissent parfaire leur formation ou s'installer indifféremment à Gênes, Heidelberg, Salamanque ou Cambridge.

« Le cours du Deutsche Mark me soucie, mais moins que le succès d'Ariane ne me procure d'espoir et de fierté. »

Cette triple balance d'éléments hétérogènes incite à penser que l'orateur pourrait bien être tourmenté du démon de l'alambiqué.

PROLEPSES

La prolepse est la figure qui consiste à prévenir les critiques de l'adversaire en les exprimant, voire en les réfutant, avant qu'il ne les exprime. Ce procédé est ancien : Thiers l'a employé en janvier 1864 devant le corps législatif dans le discours dit des « libertés nécessaires » :

« Je sais bien ce qu'on va me dire : Ah ! nous vous reconnaissons ! Ah ! vous voulez cet affreux gouvernement parlementaire (*on rit*), le gouvernement des rhéteurs qui nous a donné pendant quarante ans le triste spectacle de la dispute des portefeuilles... qui a mal fini... »

Un siècle après (octobre 1962), dans la même posture de défense du parlementarisme, Paul Reynaud s'attachera également à devancer les critiques : « On dira que ceux qui défendent la République ont la nostalgie de la III^e et qu'ils veulent revenir à leur vomissement. » L'emploi anticipé des arguments de l'adversaire oblige celui-ci à s'exprimer sur le mode de l'écho et de la répétition plutôt que sur le mode offensif.

Un exemple plus récent est fourni par le discours du député communiste Jack Ralite dans un débat sur l'audiovisuel en 1978. L'orateur dénonce l'image donnée de son parti par les médias et se plaît à entasser les stéréotypes négatifs diffusés sur lui.

« Je voudrais dire un mot du vocabulaire utilisé pour qualifier le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. J'ai procédé à un collage. »

Suivent quatre paragraphes ; on citera les deux premiers. La figure de la prolepse est habilement servie par une rhétorique de l'accumulation.

Qu'est-ce que le communisme ?

« Un appareil officiel, une haute administration avec ses cardinaux, ses évêques, ses chanoines, ses curés, ses jeunes vicaires, ses moines soldats, sa hiérarchie militaire, ses troupes ouvrières... Une machine à dominer, à contrôler, à manipuler... Une base sans états d'âme... Des congrès réglés à l'avance comme des opéras, des cooptations sans contrôle, des unanimités factices, des mythes, des tabous, des conventions... Une direction qui décide souverainement et n'entend pas être critiquée par ses fantassins. »

Que produit-il ?

« Des analyses manichéennes, des menaces, des attaques, des répliques dures et des arguments menaçants, du conformisme, des explications officielles... Il truque le débat. »

Il va de soi qu'une grille rhétorique ne suffit pas à rendre compte de la tonalité spécifique d'un débat. On signalera par exemple le cas de ces séances où une sorte de connivence s'installe entre la majorité et l'opposition.

Ainsi en est-il des débats dits « d'obstruction » où, lorsqu'ils sont menés avec habileté et sens de la dérision, subsiste un peu de gaieté. La droite et la gauche ont obstrué tour à tour. Un des exemples les plus marquants ces dernières années de cet usage uniquement négatif de la parole, car il ne s'agit pas de convaincre,

mais de retarder le vote et ainsi de dérégler le calendrier gouvernemental, fut en juin 1993 le débat sur l'abrogation d'un des derniers articles encore en vigueur de la loi Falloux. Au-delà de l'exaspération, naquit, favorisée par l'heure nocturne, une complicité oratoire entre le ministre François Bayrou et ses tourmenteurs qui multipliaient amendements et suspensions de séance. Cédant à une sorte d'ébriété de la citation, le ministre répondait par du Verlaine ou du Lamartine aux récitations d'Aragon ou de Ninon de Lenclos qui lui étaient opposées. L'issue attendue – 410 voix contre 33 pour le projet – eut lieu le lundi matin vers 8 h 30, à l'heure où les électeurs se rendaient au travail.

CE QUI RESTE

Une institution affaiblie est exposée à la malveillance : on a toujours tort quand on est sans pouvoir et qu'au surplus on n'est pas protégé par le secret. La répulsion des fonctionnaires pour les assemblées vient de loin. Ils ont été rejoints par les universitaires, dont beaucoup se croient investis à l'égard du Parlement d'un droit de mépris *a priori*. La première fois que Claude Allègre parla à l'Assemblée (juin 1997), il morigéna une opposition dissipée : « J'ai l'habitude de m'adresser à des étudiants. Généralement, ils écoutent. » Ignorait-il que l'histoire ne propose aucun exemple d'assemblées issues d'élections libres qui ne soient parcourues d'« émotions » ou de « mouvements », comme on disait jadis ? Y compris les chambres censitaires de la Restauration, pourtant si

triées. Cela ne s'est pas amélioré avec le suffrage universel, que certains critiques n'auraient pas inventé s'il n'existait pas.

D'autres chantent un peu trop haut.

« L'homme du pouvoir exécutif, l'administrateur, [...] s'il ne raisonne qu'en technicien, n'entendra au Parlement qu'irréalisme, démagogie, chahut et finalement bruit. Mais la Chambre est chambre de résonance, et le bruit vient du fond de la société [...] le Parlement constitue le terminal d'un immense réseau de paroles où doit s'élaborer le discours social sous la forme abstraite de la loi, mais où quelque chose persiste aussi du vécu qui les a suscitées¹⁷. »

195

Ce texte habille trop large une réalité moins sublime.

Il reste un espoir – ou une illusion – qu'autorisent quelques souvenirs d'un usage honorable, sinon efficace, de la parole publique. Après tout, le retour de De Gaulle, les soubresauts du drame algérien, le tournant constitutionnel d'octobre 1962, mai 68, le printemps giscardien, l'alternance de 1981, l'affaire de l'enseignement privé en 1984, la guerre du Golfe en 1990-1991, « Maastricht » en 1992, n'ont pas trouvé au Parlement une si mauvaise traduction oratoire. Les historiens en quête d'un peu de substance se réfèrent plus volontiers aux débats parlementaires qu'aux émissions télévisées. Un ministre risque tout de même plus d'être mis en difficulté par des parlementaires que par un journaliste. Quand un vrai et rude échange a lieu, quand un discours est technique sans être ennuyeux, quand

17. François Maugarlonne, *Des Bonaparte et de l'exception de Gaulle*, Éd. des Collines, 1993, p. 111.

l'insuffisance – ou la valeur – d'une Excellence sont révélées¹⁸, on se persuade que ce qui s'exprime et se révèle dans ces vieilles maisons ne pourrait s'exprimer ailleurs. Parfois. De loin en loin. Cela suffit-il ? Souhaitons que la source, déjà bien amenuisée, ne tarisse

pas, que des hommes de talent aient encore le désir de parler en ces « salles législatives », comme les appelait Stendhal, et ne préfèrent pas leur commune ou leur région à des lieux définitivement déshérités. Toutes les inquiétudes sont permises.

18. L'épreuve peut être cruelle. Quand Pierre Arpaillange, garde des Sceaux, répondant à une question sur les évasions de prisonniers (*JO, AN*, 1^{re} séance du 4 avril 1990, p. 69), affirma qu'en 1989 avaient eu lieu « vingt-sept évasions concernant cinquante-deux détenus dont cinquante-trois ont été repris », il voulait dire « trente-trois », il fut hué pour ce qui n'était qu'un lapsus, certes malencontreux.